

James Denche, architecte d.p.l.g.
RD66, face à l'église – Le Mas 73540 Esserts-Blay
Tel : 04 79 31 33 18 & 06 10 21 12 81 - Email : james@denche.archi

À l'attention de :

Association loi 1901
Pour que vive le Fort de la Batterie
Chez, Jean-François Girard
1281, Route Impériale - 73400 Marthod

Création d'un refuge au fort de la Batterie _ Avant Projet

Mesdames, Messieurs,

Le projet est limité à l'aménagement d'un refuge en Rez-de-jardin, mais la mission était étendue à la réflexion et au lien avec l'étage.

En effet, dans le rapport du bureau de contrôle Véritas daté du 4 juillet 2018 (rapport joint au présent courrier), pour un effectif maximum de 100 personnes, il est précisé qu'il est nécessaire de réaliser un dégagement de 1,40 m directement vers l'extérieur.

Suite à un échange avec le bureau Véritas, d'autres points sont à résoudre.

Il sera nécessaire d'engagement un bureau de contrôle pour réaliser un rapport sur les dossiers de consultation et pour un rapport final.

Il sera demandé de missionner des entreprises qualifiées, notamment pour les ouvrages qui doivent disposer d'un procès verbal de qualité coupe- feu. A ce sujet un point est contraignant, le béton qui a une réelle qualité esthétique manque de sable fin et de ciment en parement et ne peut pas être considéré comme coupe-feu. Par rapport aux points d'ancrages c'est problématique, ceci sera a travailler avec le bureau de contrôle.

Avant un dépôt de demande d'autorisation, je rappelle qu'il faut la validation de Monsieur le Maire. Pour cela il est nécessaire d'établir une convention entre les parties.

Pour ma part, sans cela, je ne peux pas terminer le dossier.

De plus, il est nécessaire de répondre aux demandes de sécurisation demandées par le bureau de contrôle.

Afin de vous guider vers cette option j'ai ajouté à l'estimation jointe (estimation prix entreprises), les coûts pour la création de la sortie de secours de l'étage avec l'escalier comprenant une idée « d'encloisonnement » du même aspect que l'ouvrage qui est à l'entrée du site. Les autres points demandés dans le rapport de Véritas ne sont pas chiffrés dans cette étude.

En espérant que les éléments joins vous aideront à faire aboutir le projet. Je me tiens à votre disposition pour réaliser une réunion de restitution avec les membres du bureau de l'association.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.



DENCHE James
Architecte DPLG N° 3447
Le Mas
73540 ESSERTS-BLAY

Esserts-Blay, le jeudi 9 mai 2019

N° Aff. : 19 0020		Date : 04/04/2019		
Nom Aff. : Fort de la Batterie _ Création d'un refuge		Phase : Avant Projet		
Avant Projet				
Numéro	Description	U	Quant.	Page ½
	Diagnostic Amiante à réaliser avant travaux			
	Gros œuvre			5645,84
	Création d'une ouverture de 1,05x2,20 par découpe de béton avec linteaux en AE 120 _ Reprise en s-œ	F	1	
	Fermeture du passage intérieur par mur CF 1h, pour isoler le gîte du reste du bâtiment	F	1	
	Enduit ciment sur mur en dessous du plancher	m²	78,80	
	Cloison carreaux plâtre CF 2h autour du conduit de fumée	m²	1,28	
	Percements réseau et ventilation	F	3	
	Menuiseries extérieures			4390,00
	Porte d'entrée de 90 x 210 de passage, avec oculus vitré, bouton moleté et ferme-porte	F	1	
	Fenêtres basculante, type meurtrières 15 x 60ht	F	6	
	Bloc-porte CF 1/2h avec ferme porte	F	1	
	Doublage murs extérieures			8823,47
	Doublage en BA13 fixée sur ossature métallique avec isolation par laine de roche de 125 mm R=3.75	m²	118,99	
	Parement bois acoustique et ignifugé sur refends intérieurs	m²	15,93	
	Faux plafond CF 1h (2 BA 15 Flam)	m²	39,40	
	Revêtement de sol			5782,21
	Chape vermiculite	m²	39,40	
	Fourniture carrelage	m²	19,77	
	Pose carrelage cps préparation	m²	19,77	
	Fourniture et pose Plinthes carrelage	ml	21,46	
	Parquet flottant contre collé	m²	17,60	
	Fourniture et pose Plinthes parquet	ml	16,20	
	Électricité			4072,00
	Tableau électrique pour le refuge	F	1	
	Ligne de terre	F	1	
	Alimentation sous fourreau depuis tableau principal – origine de la prestation	ml	10,00	
	Filerie appareillage (pièce commune, dortoir & extérieur	F	1	
	Luminaires	F	1	
	Blocs autonomes normalisés sur batterie	F	2	
	Détecteur de fumée dans le dortoir	F	1	
	Alarme type 4 avec diffuseur sonore et déclencheur manuel	F	1	
	Montant des travaux H.T.			28713,52
	T.V.A.			5742,70
	Montant des travaux T.T.C.			34456,22

N° Aff. : 19 0020		Date : 04/04/2019	
Nom Aff. : Fort de la Batterie _ Création d'un refuge		Phase : Avant Projet	
Avant Projet			
Numéro	Description	U	Quant.
Page 1/2			
N° Aff. : 19 0020		Date : 04/04/2019	
Nom Aff. : Fort de la Batterie _ Création d'un refuge		Phase : Avant Projet	
Avant Projet			
Page 2/2			
Non compris _ Hors mission			
Poêle à bois			
Extincteurs			
Sanitaires, existant à l'extérieur			
Nécessité de fournir de l'eau répondant aux normes sanitaires			
			Ci dessous ETTC
Création d'une sortie de secours de 2 unités de passage à l'étage			5100,00
Création d'une ouverture de 1,55x2,20 par découpe de béton avec linteaux en AE 120 _ Reprise en s-œ		F	1
Sortie de secours de 140 x 210 de passage avec oculus vitré , barre anti-panne et ferme-porte		F	1
Serrurerie sortie de secours étage			24150,00
Fondation pour escalier		ml	15,50
Escalier droit extérieur avec marches de 16 cm de hauteur et caillbotis galvanisé		F	1
Structure métallique avec poteaux supports de l'escalier, formant garde-corps d'aspect similaire à la grille d'entrée		F	1
Non compris _ Hors mission à prévoir suite à entretien avec bureau véritas			
Maîtrise d'œuvre pour consultation des entreprises, travaux du refuge + sortie de secours de l'étage.			6750,00
Mission bureau de contrôle pour avis sur déclaration de travaux, cahier des charges, puis travaux.			à consulter
Important	Ceci ne vaut pas un avis favorable il reste à résoudre le problème de classification du refuge par rapport au dortoir existant		

Véritas , « Sans déclaration préalable, le bâtiment est classé en N, sans hébergement ».

Important : Besoin d'une sortie de secours à l'étage de 1,40 directement sur l'extérieur et divers autres travaux précisés sur compte rendu technique N°1 datée du 04/07/2018.Ceci implique déclaration préalable a déposer avec l'ouverture nécessaire au RdC pour le refuge.

Refuge de montagne : Dortoir de 14 places maximum avec un espace collectif.

Type REF 5 ème catégorie avec CF 1h notamment plafond sans percements (privilégier appliques) et portes cf ½ avec ferme-porte.

Création d'un accès direct sur extérieur avec 90 de passage minimum.Tableau électrique indépendant à créer, à côté de cette porte + alarme type 4 et bloc autonome normalisé sur batteries.

Conduit de fumée avec paroi CF, voir carreaux plâtre.

Extincteur au dortoir et proche porte (voir à poudre / poêle)

Nécessité de PV de garantie des entreprises pour ouvrages coupe feu pour porte coupe-feu (dont mousse CF) et faux plafond CF (voir raccord avec murs en béton mais avec des « espaces creux »).

James Denche Architecte DPLG

DENCHE James
Architecte DPLG N° 3447
Le Havre
78000 ESSAY-BLAY



Objet : Visite sur site du 04/07/2018

COMMUNE DE MARTHOD
HOTEL DE VILLE
73400 MARTHOD

LOCAUX RESTAURATION
Rénovation du bâtiment

73400 MARTHOD

N° affaire : 7169889/1

Chargé d'affaire : THIBAUT LABAUVIE

Missions signées : AOERP

Présents: Participants à la visite sur site

ST ALBAN LEYSSE, le 4 juillet 2018

Intervenant technique : THIBAUT LABAUVIE

Veillez trouver ci-après les avis formulés sur les ouvrages ou éléments d'équipement suite à nos examens sur chantier de la réalisation des ouvrages. Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer les suites qui seront données à nos observations. Les observations restées sans suites seront reprises dans le rapport final.

Ouvrage complet

- L'établissement recevant du public n'a pas été déclaré.
Dans ce cas, il conviendra d'établir en mairie une Autorisation d'Aménager un Etablissement Recevant du Public.
A défaut d'éléments justificatifs, notre analyse s'effectuera sur la base d'un classement ERP de 5ème catégorie avec activité de type N sans locaux à sommeil à destination du public.
- => **Dégagements :**
Le dégagement permettant l'évacuation du public à l'heure actuelle présente une largeur de passage < 0,90 m.
Réglementairement, pour un effectif inférieur à 100 personnes (à faire confirmer par le maître d'ouvrage), le nombre et la largeur des dégagements exigibles serait :
Un dégagement de 1,40 mètre, complété par un dégagement de 0,60 mètre (escalier existant).

Ainsi il conviendrait de créer un dégagement de largeur nominale minimum de 1,40m en façade dont les portes s'ouvriraient dans le sens de l'évacuation.
Ce dégagement permettrait au public d'évacuer la salle de restauration au R+1 par le bials d'un escalier extérieur qui répondrait aux dispositions ci-après :
-Largeur minimale de 1,40m dont 1,20m minimum entre mains courantes
-Hauteurs de marches inférieures ou égales à 16 cm ;
-Largeur du giron supérieure ou égale à 28 cm.
En haut de l'escalier et sur chaque palier intermédiaire, un revêtement de sol devra permettre l'éveil de la vigilance

LOCAUX RESTAURATION
Rénovation du bâtiment

N° affaire : 7169889/1

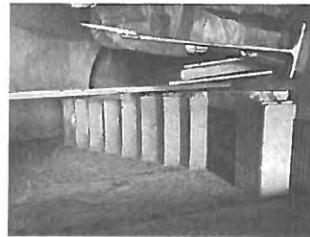
à une distance de 0,50 m de la première marche grâce à un contraste visuel et tactile.
Pour chaque volée, la première et la dernière marche devront être pourvues d'une contremarche d'une hauteur minimale de 0,10 m, visuellement contrastée par rapport à la marche sur au moins 0,10 m de hauteur.
Les nez de marches devront répondre aux exigences suivantes :

- être contrastés visuellement par rapport au reste de l'escalier sur au moins 3 cm en horizontal ;
 - être non glissants ;
 - ne pas présenter de débord excédant une dizaine de millimètres par rapport à la contremarche.
- L'escalier, quelle que soit sa conception, devra comporter une main courante de chaque côté.
Toute main courante devra répondre aux exigences suivantes :
- Etre située à une hauteur de 1,00 m mesurée depuis le nez de marche.
- Se prolonger horizontalement de la longueur d'un giron au-delà de la première et de la dernière marche de chaque volée

L'escalier existant ayant une largeur inférieure à 1m, une seule main courante est exigée.
Observation : les mains courantes existantes faisant office de garde-corps ne répondent pas aux dispositions réglementaires de la norme "NF P01-012 Dimensions des garde-corps - Règles de sécurité relatives aux dimensions des garde-corps et rampes d'escalier". Ces mains courantes seront donc à modifier.



Dégagement 1 bmp



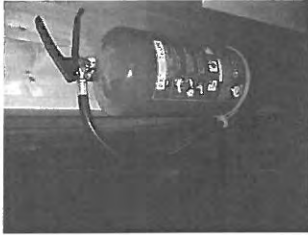
Dégagement 2 bmp

mains courantes escalier existant bmp



poêle et raccord bmp

- **=>Moyens d'extinction**
Présence d'extincteurs. Observation : s'assurer que l'établissement est doté d'un appareil pour 300 mètres carrés et un appareil par niveau.

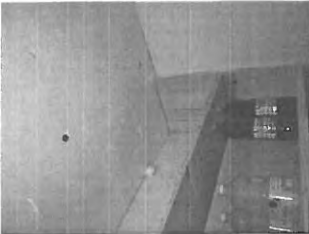


extincteur.bmp

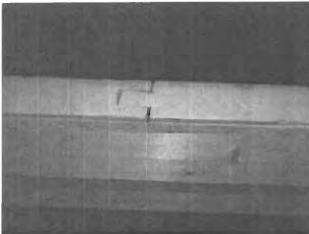
- **=>Alarme, alerte, consignes**
Constat de l'absence de système d'alarme. **Observation** : l'établissement doit être équipé d'un système d'alarme selon les modalités suivantes :
-L'alarme générale doit être donnée dans l'établissement recevant du public
-Système d'alarme de type 4 comprenant des blocs autonomes d'alarme sonore normalisés, audibles en tout point de l'établissement (au lieu d'une simple corne de brume ou d'un sifflet) à mettre en oeuvre.
Compensation de la non accessibilité des engins de secours :
-Installer un éclairage de sécurité de type C au moyen de blocs autonomes d'éclairage de sécurité balisant les sorties de secours.
-Pour les logements du personnel, il est recommandé de placer dans les circulations desservant les chambres du personnel des détecteurs autonomes avertisseurs de fumée (DAAF) agréés NF-CE.

Des consignes précises, affichées bien en vue, doivent indiquer :
-le numéro d'appel des sapeurs-pompiers ;
-l'adresse du centre de secours le plus proche ;
-les dispositions immédiates à prendre en cas de sinistre.

- **=>Locaux présentant des risques particuliers** :
Présence de locaux de stockage de butane et de propane commerciaux n'ayant pas de face ouverte sur l'extérieur / réserves. Constat de l'emploi de matériaux ne permettant pas d'obtenir le degré coupe feu nécessaire.
Observation :
-Stockage à déplacer à l'extérieur des bâtiments accessibles au public : en plein air ou dans un abri.
-Les murs et les planchers des réserves devront être coupe-feu de degré 1 heure et leurs portes d'accès coupe-feu de degré 1/2 heure et munies d'un ferme-porte.



Intérieur réserve.bmp



parois réserve.bmp

- **=>Conduits et gaines**
Les parois des conduits et des gaines reliant plusieurs niveaux devront être réalisées en matériaux incombustibles et d'un degré coupe-feu égal à la molité de celui retenu pour les planchers, avec un minimum de 1/4 d'heure.
- **=>Plafonds des dégagements non protégés et des locaux**
Zone de restauration : présence d'un plâtrage bois disposé sur la charpente. **Observation** : la réaction au feu de cet élément (hors charpente) doit être M1. Traitement par ignifugation du bois à réaliser.
- **=>Tentures et rideaux disposés en travers des dégagements**
Présence de rideaux au droit de l'accès à la salle de restauration. **Observation** : L'emploi des tentures, portières, rideaux, voilages est interdit en travers des dégagements.



Plafond bois salle restauration et rideau en fond.bmp

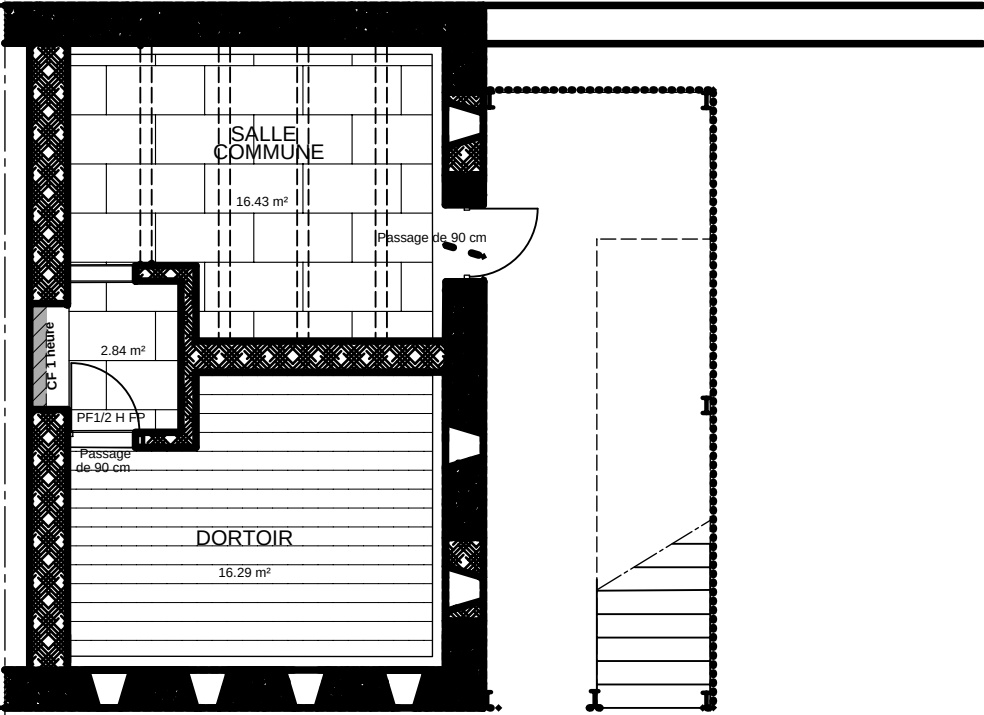
- **=>Chauffage, ventilation**
Evacuation ne conforme des produits de combustion du poêle situé dans les locaux à sommeil du personnel.



Espace associatif sur 2 niveaux
Largeur de l'escalier insuffisant



Projet de Refuge
Edifice Recevant du Public
5ème catégorie



Maître d'Ouvrage		Maitre d'Œuvre		Réf : 19 0020
Association Pour que vive le Fort de La batterie 73400 Marthod Propriété Communale, parcelle 1791 Signature Maître d'ouvrage : Date : 04/04/2019	Création d'un refuge Fort de la Batterie 73400 Marthod	James DENCHE , architecte D.P.L.G. RD 66 Face à l'église - Le Mas 73540 ESSERTS-BLAY Mel : james@denche.archi_ Tél: 04 79 31 33 18 Ordre Architecte n° 42758 _ MAF n°44840/P/22 SIRET : 417 957 909 00019	Situation Projet Plan Avant Projet, Rez-de-Jardin Echelle 1/00ème	
AVANT PROJET SOMMAIRE				